



P A G A I E S A L E E

Numéro 30 - Mars 2011

**Bulletin d'information de
PAGAYEURS MARINS**

**Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer
affiliée à l'U.N.A.N.**



PAGAIE SALÉE

Numéro 30 - mars 2011

Bulletin d'information de PAGAYEURS MARINS

Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer

Organisation de la relève

La situation de Pagayeurs Marins :

Tous les adhérents de Pagayeurs Marins sont concernés par la relève des trois fondateurs.

Il y a plus d'un an, lors de l'Assemblée Générale, j'ai annoncé que Georges Colleter, Guy Van Achter et moi qui travaillons sans relâche depuis 10 ans pour défendre la liberté de naviguer des kayakistes, voulaient cesser d'assumer l'animation et la gestion de Pagayeurs Marins. Il faut donc, ensemble, organiser la relève.

Constatant que cette annonce ne produisait pas d'effets tangibles, fin décembre 2010 nous vous avons envoyé un courrier cosigné pour vous rappeler cette prochaine échéance. Nous avons reçu une candidature pour un groupe de travail.

Lors de l'AG 2011 nous avons fait circuler une fiche pour que chacun puisse noter sa candidature ; je remercie celui qui a proposé son aide. Mais ce n'est pas suffisant, **alors je m'adresse personnellement à chaque adhérent :**

Le problème :

Une association comme Pagayeurs Marins, animée et gérée exclusivement par des bénévoles est comparable à une auberge espagnole : on ne s'y nourrit que de ce que l'on apporte. C'est cet apport de chacun, mutualisé, qui constitue notre compétence, fait notre force et a permis de faire reconnaître notre liberté de naviguer. Notre bénévolat total a pour effet secondaire, mais important, d'agir efficacement en n'appelant que des cotisations d'un montant minime. Nous ne voulons pas demander de subventions pour garder notre réelle indépendance et assumer nos responsabilités.

La situation serait différente si Pagayeurs Marins fournissait une « prestation » produite par un ou des salariés. Car au lieu de la gratuité actuelle, toute demande d'information, de conseil, deviendrait payante d'une manière ou d'une autre. Les adhérents seraient des clients achetant une prestation et Pagayeurs Marins deviendrait de fait une structure à vocation commerciale. Nous n'en sommes pas là heureusement et nous ne voulons pas aller dans cette direction. Chaque adhérent a une responsabilité à assumer, en mer d'abord et aussi dans notre pays. C'est la base du fonctionnement associatif.

Les solutions proposées :

Pour être concret, vous recevrez avec ce Pagaie Salée une fiche d'inscription à remplir :

- Soit pour postuler au Conseil d'Administration, il y a 4 postes à pourvoir au minimum.
- Soit pour devenir délégué régional chargé de représenter Pagayeurs Marins lors des études préalables à la création des Parcs Naturels Marins et pour intervenir éventuellement ensuite dans leur gestion. Les 6 régions à pourvoir sont nommées sur la fiche.
- Soit pour devenir membre d'un Groupe Technique.
- Soit pour assurer la mission de vérificateur des comptes

Conclusion :

La défense de notre liberté de naviguer en sécurité réalisée par Pagayeurs Marins depuis sa création doit continuer sur deux thèmes principaux :

- Améliorer quelques points spécifiques de la D240 mais surtout la défendre face aux attaques répétées de ceux qui veulent la déliter pour des motifs commerciaux, sans soucis de la sécurité des pagayeurs.
- Veiller à empêcher des interdictions de navigation en autonomie dans des zones protégées (Natura 2000 et Parcs Naturels Marins) en cours de mise en place.

L'action que nous avons menée depuis notre création a été très efficace avec d'une part la mise en place de la D240 qui reconnaît les qualités marines des kayaks de mer et d'autre part du *Référentiel technique économique* de l'Agence des Aires Marines Protégées qui reconnaît notre « pratique douce ».

L'édifice est construit ; il ne reste plus qu'à **assurer la maintenance** avec l'appui efficace et permanent de l'UNAN. La charge de travail sera beaucoup moins lourde et nous saurons si besoin, former la relève par « compagnonnage »

Je suis confiant dans l'altruisme de chacun pour assurer la pérennité de l'action de Pagayeurs Marins,
Yves Béghin

DANS CE
NUMÉRO :

Éditorial du Président	1
Brèves	2
Relevé de décision du CA	4
Compte-rendu de l'AG du 23 février 2011	5
Compte de résultats 2010	6
Bars de l'Iroise	7
Moyens pour remonter à bord	8
	11
Bulletin d'adhésion	11
Fiche de candidature au CA ou GT	12



Pagaie Salée n° 30

Tous droits de reproduction réservés

www.pagayeursmarins.org

Responsable de publication : Yves Béghin 66 rue Georgette Guesdon 53000 LAVAL

Ce bulletin interne de la Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer a les caractéristiques d'une correspondance privée.

Chaque auteur d'article s'exprimant à titre personnel reste responsable de ses écrits.

Page 1 sur 12

Brèves

1) Informations

1.1) Accès à la cale de mise à l'eau de **Callelongue** près de Marseille

Dans le Pagaie Salée 28, nous vous avons informé de la fermeture de l'accès à la cale par le « Groupe Nautique de Callelongue », association regroupant des plaisanciers locaux et les cabanons

Lors d'une réunion organisée le 6 Janvier 2011 par MPM (agglomération Marseille Provence Métropole), à la demande des représentants des kayakistes de mer (Pagayeurs Marins, UNANmed, Aucmed, NéréeCkmer)

un compromis permettant l'accès des kayakistes autonomes a été trouvé (à l'exclusion des professionnels qui se sont regroupés pour trouver un accord spécifique notamment pendant la haute saison.)

Actuellement, ce compromis permet aux pratiquants du kayak de mer munis d'une clé à pipe de 15 d'ouvrir le portail coulissant et d'accéder à la cale de mise à l'eau. Il est demandé bien sûr de refermer le portail après chaque passage, de respecter les lieux, le cas échéant, d'attendre en retrait de la cale si le câble de mise à l'eau est utilisé et comme tout marin, d'être courtois avec les autres usagers. Il est demandé également aux kayakistes de ne pas mettre à l'eau simultanément plus de six kayaks. Cet accord est valable pour la totalité de l'année. Des travaux d'aménagement doivent être réalisés sous peu par MPM pour laisser libre un espace suffisant au passage des kayaks sans avoir à utiliser de clé spéciale. Un panneau d'information sera alors installé afin de rappeler les règles d'accès. Si vous rencontrez des difficultés, prenez contact avec Laurent Demai représentant Pagayeurs Marins en Provence (laurent.demai@wanadoo.fr) ou Martin O6 62 75 81 42

Pagayeurs Marins félicite et remercie tout particulièrement pour leurs actions efficaces : Georges Assaïante, Laurent Demai, Martin.

1.2) **Enquête pêche** en Finistère sud

Vous pourrez prendre connaissance de cette enquête lancée par les pêcheurs professionnels à l'adresse : http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-Brume-la-mer-de-plus-en-plus-silencieuse_-1234201-----29019-aud_actu.Htm

1.3) **Yves OGEZ**, frère de Guy notre président d'honneur décédé le 13 novembre a remercié Pagayeurs Marins pour la gerbe déposée lors de sa sépulture et l'hommage rendu dans la Newsletter et Pagaie Salée 29

1.4) Envoi de **Pagaie Salée version imprimée** par la poste.

Ce Pagaie Salée 30 est le dernier envoi à ceux qui n'ont pas encore renouvelé leur cotisation et payé les 7 euros de complément à la cotisation

1.5) **Enquête de l'Almanach** du Marin Breton Soucieuse de rendre l'Almanach plus efficace et attractif pour ses lecteurs, en page 9 du tome II, la rédaction demande à ses lecteurs de répondre à un questionnaire. Il serait bon que les kayakistes qui l'utilisent répondent à ce questionnaire et expriment leurs desideratas.

2) Comptes rendus

Objet : **Parc Naturel marin Bassin d'Arcachon.**

Deux comptes-rendus succincts des réunions

2.1) GT Navigation du 14 Janvier 2011.

En présence des principales autorités maritimes et des élus, la mission des Aires Marines Protégées nous a commenté le rapport Géomer sur la fréquentation du Bassin d'Arcachon.

Les différents travaux envisagés sur les ports pour leur mise aux normes ont été abordés dans le détail.

Des commentaires nous ont permis de mieux comprendre les changements à venir pour la protection de notre patrimoine naturel, la préservation de la qualité de l'eau, le règlement des conflits d'usage pour que chacun y trouve sa place et son plaisir.

Un exemple de gestion d'un Parc Naturel Marin a été présenté. (Îles LAVEZZI au sud de la Corse).

Un facteur « temps » de plusieurs années est également à prendre en compte pour une adaptation complète à ces changements.

Nota : Pour mieux informer les autorités et tous les acteurs du Parc Naturel Marin sur nos pratiques et défendre notre liberté de naviguer, il est indispensable de transmettre un dossier argumenté avant les réunions importantes pour leur prise en compte.

2.2) Réunion du comité de concertation du 28 Janvier 2011.

Les préfets Atlantique et de Région ont présenté l'avancement des travaux en cours. Ils ont insisté sur l'importance de la coordination des différentes études pour respecter l'objectif final et ont noté l'importance de l'information des publics (locaux et touristes).

En résumé : Comment vivre ensemble au sein d'un bien commun ??

Jean-Pierre LESAGE,
représentant PM pour le BA



3) Calendrier

3.1) Semaine du Golfe (du Morbihan)

La semaine du Golfe 2011 aura lieu du lundi 30 Mai au Dimanche 5 Juin voir www.semainedugolfe.com

3.2) Salon de la randonnée Randofolies à St Herblon

Randofolies 2011, aura lieu à Saint Herblon (35) du Vendredi 1 au Dimanche 3 Avril.

3.3) Pornic, Voiles de légendes les 30 et 31 Juillet

4) Bibliothèque

Mise en place d'un blog spécifique au **guide Kayak Méditerranée**

Pascal et Laurent, auteurs du guide ont eu l'excellente idée de mettre en place, avec l'accord du Canotier, un blog spécifique afin de présenter tous les éléments d'actualisation dont ils auront connaissance. Avant de partir en rando ou à votre retour n'oubliez pas d'aller voir <http://guidekayakmediterranee.blogspot.com>

5) Mise à jour du site Pagayeurs Marins

5.1) Nous avons mis en ligne sur notre site, espace Adhérents, plusieurs textes de réflexion, d'orientation, de défense du kayak de mer rédigés en 2001 par Guy Ogez

5.2) MRBS (Moyens de Remontée à Bord Seul)
En frère jumeau de Trucs et Astuces, dans la rubrique Navigation, on découvre la fiche de synthèse des MRBS (autres que l'esquimautage). Le paddlefloat est déjà connu, le roller- float ou rolling-float (back-up aux USA), bien qu'assez ancien, semble moins connu. C'est pourtant, après l'esquimautage recommandé par Pagayeurs Marins, le deuxième moyen de revenir à l'endroit vite, sans déjuper, en n'ayant pas à sortir du kayak.

Pléthore d'informations existent en bibliographie et sur Internet. Comme TA, des **retours précis d'information et/ou d'expérience** peuvent faire l'objet de MRBS. Ainsi, tous pourront bénéficier et ensuite adapter ces éléments à leur situation personnelle et s'entraîner, se former par compagnonnage. Merci, à bientôt.

Daniel Quentin

5.3) **Avis aux retardataires** : renouvellement de leur cotisation en 2011

L'accès à l'espace adhérents de notre site sera fermé le 31 mars aux membres de Pagayeurs Marins qui ne seront pas à jour de cotisation 2011.

D'autre part, ce Pagaie Salée 30 est le **dernier bulletin diffusé sur papier** envoyé à la liste des destinataires 2010.

Pagaie Salée 31 ne sera envoyé qu'à ceux qui auront versé les 7 euros demandés pour couvrir les frais de l'édition papier.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION et BUREAU 2011

Suite à l'Assemblée Générale et du Conseil d'administration du 23 Janvier 2011

BEGHIN Yves, 66 rue Georgette Guesdon, 53000 LAVAL, *Président*

BOHEE Alain, 16 rue de Bazille, 22610 PLEUBIAN, *Membre*

COLLETER Georges, 25 Impasse des Tourterelles, 29120 COMBRIT, *Vice-président*

DEMAI Laurent, 26 rue de Bravet, bat B, 13005 MARSEILLE, *Membre*

GINGUENEAU Bernard, 15 Le Prunet, ST Roch, 44160 PONCHATEAU, *Trésorier adjoint*

LEMOINE Patrick, 5 rue G. Ropartz, 22500 PAIMPOL, *Membre*

MAGRÉ Christian, La Maladrie, 44410 HERBIGNAC, *Secrétaire*

MARTIN Bernard, 2 rue des Gardes, 17180 PERIGNY, *Secrétaire adjoint*

MONTET Alain, Le Cosquer, route de Plomeur, 29120 PONT L'ABBE, *Membre*

OLLIVIER Eric, 11 Kergreath, 29800 LA FOREST LANDERNEAU, *Membre*

QUENTIN Daniel, 4 Impasse des Champs Lambert, 89310 CHATEL GÉRARD, *Membre*

TRIBOT Jean François, 25 rue du Capitaine Bertrand, 56400 AURAY, *Membre*

VAN ACHTER Guy, La Moinerie, 22240 PLEVENON, *Trésorier*

VANDERRIEST Eric, Ker Gonvo, 56400 PLOEMEL, *Membre*

VARENNE Valérie, 10 rue Docteur ROUX, 35000 RENNES, *Membre*

Postes non pourvus : Archiviste, Vérificateur des comptes



Relevé de décisions de la réunion du Conseil d'administration de Pagaieurs Marins

Samedi 22 Janvier 2011

Après les approbations des Procès Verbaux des réunions précédentes du CA, le point de la réalisation du programme de travail 2010 est fait et le programme 2011 complété et validé.

Le point prioritaire du programme est de recruter pour préparer la relève des 3 "anciens". L'effectif se maintient autour de 300 cotisants ; il est indispensable de faire systématiquement le suivi des relances sur nos adhérents des années antérieures, individuels et professionnels.

Il est convenu de maintenir nos participations au "Nautic 2011", aux Voiles de Légende à Pornic, aux Randofolies, etc....

- Arrêté des comptes de l'exercice 2010 et budget 2011. (Annexe Comptes de résultats 2010)

Le trésorier présente les comptes 2010. Il précise que les dons faits pour la gerbe de G. Ogez s'élèvent à 150 euros, la dépense à 120 euros, d'où un excédent de 30 euros comptabilisé avec les dons.

Un débat a lieu sur les modifications de cotisations à proposer à l'AG pour 2012. Il est décidé de porter à 25 euros les cotisations des associations, à 30 euros celle des professionnels et à 8 euros l'envoi par la Poste de Pagaie Salée imprimé. Voir le tableau des cotisations PM/NI/11.01/YB

Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 janvier 2011

Les membres du tiers sortant sont candidats à nouveau. Le CA constate qu'il n'y a pas de nouveaux volontaires pour venir renforcer cette équipe afin de mieux répartir la charge de travail. Le projet de fiche d'inscription de volontaires sera mis en circulation pendant l'AG à titre de test et envoyé sous une forme à définir à tous les adhérents pour les mobiliser.

Contenu, fonctionnement, évolution du site.

Olivier FRICONNEAU, webmaster, présente l'avancement des travaux sur le site et son évolution. L'équipe a rapidement constaté que les outils à disposition pour travailler ensemble sur une copie du site étaient insuffisants. La priorité a donc été donnée à la structuration permettant d'assurer en sécurité la maintenance et les travaux de développement. Un contrat a été passé avec un autre hébergeur pour travailler sur 2 sites, améliorant ainsi les sauvegardes. Un dernier transfert va intervenir au cours du printemps 2011.

Le fichier des adhérents est en cours de révision pour permettre sa mise en ligne sur l'espace privé. La fermeture de l'accès pour ceux qui n'auront pas ré-adhéré sera effective au 31 mars.

Le site est maintenant très étoffé, de nouveaux modules peuvent enrichir l'existant. Une amélioration de l'architecture du site est programmée:

Yves Béghin remercie O. Friconneau pour l'important et très bon travail effectué avec l'équipe. Notre site est maintenant apprécié et permet de recruter. C'est un outil stratégique qu'il faut entretenir et améliorer.

Lors du débat des précisions sont données sur les contrats de réservation, les noms de domaine, l'amélioration des sauvegardes.

Modalités de diffusion de la carte d'adhérent.

La nouvelle carte d'adhérent nominative sera mise en service dès cette année et portera le nom et le simple numéro d'enregistrement de l'adhérent (4 ou 5 chiffres). Il est convenu de l'envoyer lors de l'adhésion des nouveaux avec le logo autocollant et de ne pas envoyer de "timbre" chaque année lors des renouvellements car son utilité est très limitée.

Compte rendu des réunions tenues pendant le Nautic 2010.

G. Colleter présente une synthèse des réunions tenues avec le CSNPSN, la DAM, l'ENVSU, et notre participation à l'AG UNAN et au CA de l'UNAN France.

Il annonce la mise en diffusion de nouvelles notes techniques "Définition du kayak de mer", "les Moyens de Remonter à Bord seul" qui seront publiées dans Pagaie Salée. Il démontre l'inconséquence des demandes de la FIN de modifier la D240. Sur ce point, notre position est partagée par le CSNPSN, la DAM et l'UNAN.

Programme Pagaie Salée 2011

Il est nécessaire de renforcer le comité de rédaction avec un rédacteur. 6 numéros sont programmés en 2011

Quelques questions diverses sont ensuite abordées



Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 23 Janvier 2011

Constatant qu'il y a 151 membres présents et/ou représentés sur 295 inscrits, l'Assemblée Générale Ordinaire est ouverte. Le Président souhaite la bienvenue aux membres, présente les excuses de Bernard Vibert, Président de l'UNAN et annonce la participation de Louis Herry, Président d'honneur de l'UNAN
Après la désignation de deux scrutateurs il aborde l'ordre du jour.

Les Procès verbaux des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires du 17 janvier 2010 sont approuvés

Georges Colleter présente et commente le rapport d'activité 2010 et répond aux questions. Cf annexe PM/CO/10.29/GC et sur le site
Un énorme travail a encore été réalisé en 2010 pour défendre notre liberté de naviguer, des milliers d'heures d'engagement. !.
Comme dans toute nouvelle entreprise en phase de développement, les dirigeants de Pagayeurs Marins ont beaucoup travaillé. Il faut maintenant consolider l'équipe, la renforcer, pour préparer la relève.

Yves Béghin exprime la reconnaissance de Pagayeurs Marins à son Président d'honneur et membre fondateur Guy Ogez décédé le 13 novembre 2010. Il présente ensuite le rapport moral annexe, (PM/CO/10.30/YB, et sur le site), répond aux questions des participants.

Ce rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Il aborde ensuite la nécessité d'organiser la relève des membres fondateurs puis précise les fonctions à pourvoir pour augmenter nos capacités à traiter les dossiers et surtout pour diminuer les charges individuelles par une répartition élargie. Il met en circulation des feuilles sur lesquelles sont précisés nos besoins afin que les volontaires puissent choisir et s'y inscrire.

Les postes à pourvoir pour le fonctionnement du CA sont : trésorier adjoint, vérificateur de comptes, 2ème secrétaire adjoint chargé des archives, rédacteur de Pagaie Salée, rédacteur de la newsletter, auxquels s'ajoutent des postes non pourvus de Délégués Régionaux et de conseillers pour les groupes de travail.

Le trésorier Guy Van Achter présente les comptes de l'exercice 2010 remis à chaque participant. Le résultat est un excédent de 1175,29 euros avec une provision de 801 euros pour risques, montant égal aux dons en espèces. En effet, il est nécessaire d'abonder cette provision pour faire face aux dépenses qui seraient induites par une plainte donc un procès mettant en cause la responsabilité de Pagayeurs Marins.

Le poste « dons en nature » est expliqué à nouveau ; ce sont les abandons de créances faits par des membres qui ont engagés des frais de déplacements, et/ou des achats de fournitures pour contribuer à la réalisation de l'objet social, dont ils n'ont pas demandé le remboursement et qui font l'objet d'un certificat fiscal de dons. En 2009, ce poste s'élevait à 4696,58 euros, presque équivalent au total des autres dépenses. Les finances de Pagayeurs Marins ne permettent pas le remboursement de ces frais. Ces dons en nature s'ajoutent aux dons en espèces. Le trésorier répond ensuite aux questions.

Le Président demande à l'AGO d'approuver les comptes sous réserve de les compléter avec la valeur des dons en nature, complètement qui ne change pas le résultat et de donner mandat au CA pour l'approbation des comptes 2010 ainsi complétés.

Il précise aussi que les coûts analytiques y seront ajoutés à titre informatif.

A l'unanimité l'Assemblée Générale approuve les comptes et donne le mandat demandé au CA (Annexe comptes 2010 : PM/NI/10.29/GVA et mise sur le site)

Le trésorier présente le budget 2011 (Annexe PM/NI/10.29/GVA) établi avec prudence, en léger excédent et la proposition des cotisations 2012 qui est approuvée à l'unanimité. Cf Annexe PI/11.01/YB Cotisations 2012 :

Les membres du tiers sortant, candidats à nouveau, sont réélus lors du scrutin à bulletins secrets.

La parole est donnée à Louis Herry, qui fait un exposé complet sur le fonctionnement de l'UNAN et les principaux dossiers en cours.

L'UNAN est signataire de la "*charte pour une pêche maritime de loisir éco responsable*" et participe aux instances de mise en application, avec les objectifs suivants :

- préserver, voire reconstituer la ressource par le respect du repos biologique, par le respect d'une taille minimale
- combattre la vente illégale des produits de la pêche maritime non professionnelle par le marquage, par une déclaration de l'activité de pêche maritime de loisir, (pour éviter l'instauration du permis de pêche),
- appliquer diverses mesures concernant les palangres, la relève conjointe des engins dormants.

Il précise que l'UNAN est en désaccord avec les ONG qui ont refusé de signer la Charte de la pêche sur plusieurs points, sachant que les prélèvements de la pêche de loisir sont estimés à moins de 2% de l'ensemble des prélèvements.

Pour terminer il présente les actions de communication de l'UNAN, prévues en 2011.

En conclusion de l'Assemblée, le Président remercie les participants de s'être déplacés, certains de loin. Il rappelle la nécessité de préparer la relève et de mieux répartir la charge de travail en étant plus nombreux à s'engager. Il annonce que l'appel à volontaires lancé en séance va être envoyé à tous les membres de Pagayeurs Marins.



Comptes de résultat 2010

Pagayeurs Marins

PM NI 10.28 GVA

Dépenses

Objet	N° Cpte	2007	2008	2009	2010
Achats	6060		1 764,10 €	1 121,40 €	95,67 €
Fournitures Administratives	6064	280,05 €	492,05 €	451,99 €	425,69 €
Assurances	616	101,47 €	106,56 €	125,04 €	151,23 €
Etudes, Documentation	6181				58,00 €
Réunions Conférences	6185	56,00 €	169,43 €	60,00 €	68,80 €
Publicité, Communication	623	1 603,95 €	1 866,14 €	1 408,70 €	1 509,59 €
Déplacement, Mission Rece	625		0,00 €	140,45 €	0,00 €
Poste	6261	135,64 €	407,14 €	467,44 €	523,08 €
Divers, Cotisations	63 & 65	20,00 €	104,00 €	172,30 €	360,00 €
Provision pour risque			1 134,00 €	745,50 €	801,00 €
Dons en nature			3 083,72 €	4 696,58 €	4 651,60 €
TOTAL		2 197,11 €	7 363,04 €	9 389,40 €	8 644,66 €

dont Pagaie Salée *194,45€ *316,30€ *263,61 629,33 €

*hors affranchissements

Salon Nautique 1 310,05 € 1 472,26 € 1 509,62 € 1 340,41 €

Recettes

Objet	N° Cpte	2007	2008	2009	2010
Cotisations individuelles		1 229,00 €	2 105,00 €	2 191,00 €	2 218,00 €
Cotisations associations		140,00 €	750,00 €	1 049,00 €	1 176,00 €
Cession d'autocollants			2 530,00 €	1 256,00 €	803,40 €
Dons en espèces		78,00 €	1 134,00 €	745,50 €	801,00 €
Remboursements A.G.		56,00 €	169,43 €	85,00 €	60,20 €
Produits financiers		97,54 €	171,15 €	96,68 €	109,75 €
Salon Nautique			0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dons en nature			3 083,72 €	4 696,58 €	4 651,60 €
TOTAL		1 600,54 €	9 943,30 €	10 119,76 €	9 819,95 €

Résultat

Objet		2007	2008	2009	2010
Recettes		1 600,54 €	9 943,30 €	10 119,76 €	9 819,95 €
Dépenses		2 197,11 €	9 127,14 €	9 389,40 €	8 644,66 €
EXCEDENT		596,57 €	816,16 €	730,36 €	1 175,29 €

Trésorerie au 31 12 2010

Livret	7 581,55 €
Caisse	95,40 €
Compte Chèque	643,47 €
TOTAL	8 320,42 €
Dont cotisations perçues d'avance	338,50 €
dont chèques émis non débités	469,43

Le trésorier Guy Van Achter le 18 janvier mis à jour le 07 Février 2011

Où vont les bars de l'Iroise ?

Poisson emblématique des eaux de l'Iroise, le bar est convoité tant par les pêcheurs professionnels que les plaisanciers. Le *Dicentrarchus labrax* affectionne les eaux tumultueuses.

Sa pêche est un défi permanent au cours de laquelle le pêcheur se confronte avec les éléments : courants, vagues et marées...

Le bar est la première espèce marchande de poisson générant le chiffre d'affaires le plus important dans le Parc. En 2008, en Iroise, le bar représentait une production de 3.8 millions d'euros. Une cinquantaine de ligneurs professionnels (ligneurs et ligneurs-palangriers) ciblent principalement le bar. Les ligneurs de la chaussée de Sein et ceux de la chaussée de Keller au nord du Parc sont les pêcheurs professionnels les plus dépendants de cette espèce. Les bolincheurs la pêchent également accessoirement en hiver. A l'extérieur de l'Iroise, plutôt dans la Manche, des flottilles de chalutiers pélagiques exploitent le bar, notamment en hiver.

Espèce noble, elle est aussi très recherchée par les pêcheurs de loisir, qui la pêchent de leurs embarcations à la ligne ou du bord et par les chasseurs sous-marins.

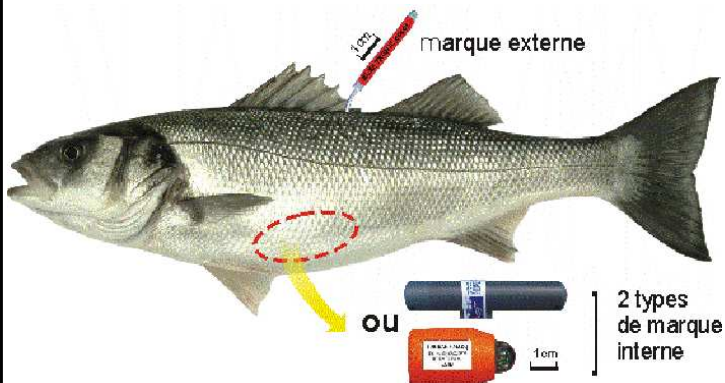
Ce poisson, pourtant très populaire, reste énigmatique pour bien des aspects. Son comportement et ses migrations sont encore très peu connus.

D'où viennent les bars de l'Iroise ? Où vont-ils ? Alimentent-ils les frayères du golfe de Gascogne ou celles de la Manche ? Où résident-ils en Iroise ?

Ces connaissances sont capitales pour comprendre la dynamique des stocks, en analyser la durabilité en fonction des modes d'exploitation et proposer des mesures de gestion adaptées. Elles sont également indispensables pour mieux comprendre l'importance de la zone Iroise pour le bar dans son cycle de vie et, de fait, l'intérêt d'une aire marine protégée pour optimiser la gestion de cette ressource halieutique.

Pour cela, l'Ifremer et le Parc naturel marin d'Iroise ont organisé une campagne de marquage électronique de bars en août et septembre 2010 autour d'Ouessant. Au cours de cette première expérience sur les bars des côtes françaises, 98 bars équipés d'une marque archivée ont été relâchés en Iroise. Ces marques implantées à l'intérieur de la cavité abdominale des poissons enregistrent température et profondeur en temps réel, permettant ainsi de reconstituer leurs comportements. Les bars marqués sont identifiables par une marque externe de couleur rouge insérée au niveau de la nageoire dorsale.

Début 2011, d'autres bars seront à nouveau marqués et relâchés dans la partie sud du Parc. Pour que cette opération soit un succès, la collaboration de tous est primordiale. Sans retour des marques au Parc ou à l'Ifremer, les scientifiques n'auront pas accès aux données qu'elles ont accumulées au cours de la vie du poisson. Afin d'inciter les retours du poisson entier, non éviscéré, une récompense de 100 euros est prévue pour chaque poisson entier ramené avec ses marques et les informations sur la capture. L'expérience est sans limitation de durée. L'information sera d'autant plus intéressante que le poisson aura vécu longtemps entre son marquage et sa capture.



Parc naturel marin d'Iroise : 02 98 44 17 00 - Ifremer Brest : 02 98 22 40 40 / merl@ifremer.fr - 3614 signes

Extrait du bulletin du Parc Naturel Marin d'Iroise (Avec leur aimable autorisation)

100€ Récompense*

L'Ifremer et le Parc naturel marin d'Iroise relâchent des **bars équipés en interne de marques électroniques**

marque externe

2 types de marque interne

Les bars marqués sont faciles à identifier par leur marque externe rouge près de la nageoire dorsale.

Merci de noter la date et le lieu de la capture, de congeler ou de conserver au frais le **POISSON ENTIER AVEC SES MARQUES** et de contacter :

- Ifremer tél. 02.98.22.40.40
- Parc marin d'Iroise tél. 02.98.44.17.00
- merl@ifremer.fr

***Pour le retour du poisson entier avec ses marques.** Vous participez aussi à un tirage au sort pour 100€ supplémentaires

Ifremer Parc Naturel Marin d'Iroise

Informations pratiques :

Que faire si l'on trouve un bar marqué ?

Noter les informations sur la capture (numéro de la marque externe et taille du poisson, date de la capture et position géographique, engin de capture)

Conserver au frais ou congeler le poisson marqué, non éviscéré, sans enlever les marques

Contactez l'un des organismes suivants :

Parc naturel marin d'Iroise : 02 98 44 17 00 - Ifremer Brest : 02 98 22 40 40 / merl@ifremer.fr - 3614 signes





MOYENS POUR REMONTER A BORD DE SON KAYAK DE MER

1) Rappel des définitions de la réglementation

PM/NI/10.27/GC

Division 240. Huitième section – sécurité des personnes. Article 240-2.60

- *Moyen de remonter à bord en cas de chute à l'eau.*

Tout navire comporte un dispositif permettant à une personne tombée à l'eau de remonter à bord aisément et par ses propres moyens, sans compromettre la stabilité.

Dès lors qu'une personne tombée à l'eau a atteint l'endroit du navire prévu pour la remontée à bord, elle doit pouvoir mettre en œuvre les moyens de remonter sans assistance extérieure.

- Compléments définis par l'Article 240-3.07

Matériel d'armement et de sécurité basique.

Le matériel d'armement et de sécurité basique comprend les éléments suivants :

240-3.07 §3. Un moyen de remonter à bord pour une personne tombée à l'eau. Un tel moyen, lorsqu'il n'équipait pas un navire existant, est conforme aux dispositions de l'article 240-2.60.

Cet équipement est obligatoire pour tous navires, dans les packs « basique », « côtier » et « hauturier ».

2) Moyens techniques utilisables pour les kayaks de mer.

Plusieurs solutions techniques sont possibles pour les kayaks de mer, au choix du chef de bord.

Aucune solution n'est fiable et efficace à 100%, pas plus qu'il n'est certain de réussir à accrocher et à déplier une échelle et, vêtements gorgés d'eau, fatigué, de remonter seul à bord des navires de tonnages importants.

- **En préambule**, il faut noter que :

- Par définition, le kayak de mer est étudié pour que le kayakiste ne quitte pas son navire lorsqu'il s'est retourné « quille à l'air » pour une raison ou une autre. Ses calages personnels lui permettent à l'aide du mouvement de sa pagaie et d'appui approprié, de redresser son embarcation et de la remettre à l'endroit. Technique mise au point par obligation de survie, seul en milieu hostile il y a plus de 4000 ans (en langage courant : effectuer un « esquimautage »). Pour les pratiquants actuels, la réussite de cette manoeuvre n'est généralement plus une question de vie ou de mort.

- L'esquimautage évite d'avoir à remonter à bord. Il a l'avantage d'être très rapide, évitant en plus le refroidissement dans l'eau.

- Faute d'esquimautage, l'utilisation d'un rolling float évite aussi de sortir du kayak et d'avoir à remonter à bord.

- **« Remontée à bord aisément et par ses propres moyens » :**

Il arrive de rater son redressement, même en essayant plusieurs fois, selon les conditions de mer ou de forme physique et de « nager » à côté de son kayak.

Dans tous les cas le kayakiste doit être **vêtu de manière adaptée** à ses conditions de navigation et son kayak équipé de **lignes de vie continues** sur chaque bord

Il y a deux situations possibles :

2.1) le kayakiste navigue seul

2.1.1) Utiliser un « rolling float »,(*) lancé et construit il y a plus de quinze ans. Il a été expérimenté avec succès : une vessie de 150 à 250 Newtons, gonflage par cartouche de CO2, avec une ou deux poignées solides. A l'envers, **sans quitter le kayak**, il permet de s'y appuyer pour se redresser sans grandes difficultés physiques. Le système est stocké dans un étui adapté amarré sur le pont. Son utilisation ne nécessite pas de pagaie de secours.

2.1.2) Il est aussi possible de reprendre la méthode de l'esquimautage bien qu'étant sorti du kayak. Dans l'eau, sous le kayak retourné et face à l'arrière, crocher les deux mains dans les lignes de vie ou les bords de l'hiloire et basculer le corps pour introduire les jambes et le bassin dans l'hiloire et se caler. Utiliser la pagaie, non lâchée, pour esquimauter. L'entraînement doit être régulier voire systématique. Il est très aisé en piscine, ou en bord de plage avec des collègues... Il ne peut pas réussir sans entraînement. (Voir « formation par compagnonnage » PM/NI/08.029/GC).

2.1.3) Utiliser un flotteur de pagaie (« paddle float »)

Caractéristiques : 100 newtons minima, 150 Newtons est plus sûr. Le flotteur peut être constitué de pains de mousse fermée, ou d'une vessie à gonfler à la bouche ou en automatique par cartouche de CO2, comme des gilets autogonflants, mais à commande manuelle.

La pagaie est placée perpendiculairement au kayak, soit devant l'hiloire soit derrière. Le flotteur de pagaie est calé sur la pale la plus extérieure. Le manche de pagaie doit être calé sur les deux bords du kayak et serré par tous moyens, gercettes, sandows raides, ..., pour empêcher le kayak de rouler par rapport à la pagaie et lui garder le manche perpendiculaire à l'axe du bateau. Nous avons constitué ainsi une sorte de pirogue à balancier.(*).

Il existe des kayaks avec « gouttière » moulée dans le pont pour caler le manche de pagaie (*).

Plusieurs méthodes sont possibles pour se hisser dessus et réintroduire les jambes dans le cockpit. Divers descriptifs existent dans les livres et les articles sur le kayak, (essayer et s'entraîner).

Dans tous les cas il faut une **pagaie de secours** qui, assurée par une gercette, permet de parer aux déséquilibres des vagues parce que l'autre pagaie est immobilisée pour la stabilité du kayak.

Chacun doit préalablement s'entraîner pour trouver la méthode qui lui convient le mieux jusqu'à ce qu'il la maîtrise parfaitement.

Dans tous les cas de réembarquement ou de « remontée à bord », il est nécessaire de pouvoir vider le cockpit très rapidement par une **pompe de cale** à poste fixe ou mobile (non obligatoire, mais à notre avis indispensable).

Il existe une variante technique au flotteur de pagaie : un flotteur dédié du commerce, diffusé par Hobbie Cat (*). Le manche s'encliquette dans un morceau de tube boulonné en travers du pont. (flotteur avec gonflage à la bouche, ou avec gonfleur à main, ou même amarré gonflé à poste sur le pont arrière ...).

2.2) les kayakistes naviguent en groupe, ceci pour améliorer la sécurité de chacun.

C'est le conseil permanent de Pagayeurs Marins de naviguer au moins à trois kayaks (historique AKMP). De nombreuses techniques de récupération existent mais ne seront pas développées dans ce document, car elles ne répondent pas à l'Article 240-2.60. Voir sur le site www.pagayeursmarins.org les nombreux manuels et adresses de sites spécialisés.

3) Conclusion

Chacun est libre de choisir le ou les moyens techniques qu'il embarquera, seul le résultat compte s'il veut survivre en cas de problème.

Voir note PM/NI/09.026/AB *De la sécurité à la survie*

G.C. le 31/12/2010

(*) Voir sur le site www.pagayeursmarins.org , Rubrique **Navigation**, §4 Equipement, sous rubrique : Moyen de remonter à bord seul « MRBS »

Notas :

- 1) le nom du rolling float aux USA est « back up »
- 2) Ces types de matériels sont disponibles en France chez la plupart des vendeurs spécialistes du kayak de mer. Pour les consulter, voir les liens sur notre site: www.pagayeursmarins.org



Illustrations de ré-embarquement ou retournement en kayak.

Deux moyens préconisés en individuel "après l'esquimautage direct à la pagaie"

paddle-float - gonflable



paddle-float - mousse



Utilisation du Rolling Float



Dessins: gauche relaxation/ remontée, droite remontée directe.
Le rolling- float permet de revenir à la normale sans déjuper comme dans l'esquimautage initial.
Ces types de matériel sont disponibles chez la plupart des vendeurs spécialisés en kayak mer.



Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer

Affiliée à l'Union Nationale des Associations de Navigateurs

BULLETIN D'ADHÉSION 2011

Je soussigné, adhère à Pagayeurs Marins, Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer .en tant que (faire une croix dans la ou les cases choisie):

- 19€ - Praticant adhérent directement, 7 € pour le conjoint ou enfant *
- 7€ - Praticant individuel en recherche d'emploi*
- 20€ - Association (personne morale) + 7 €/personne si elle inscrit tous ses membres pratiquants*
- 25€ - Association adhérent seulement en tant que personne morale *
- 25€ Professionnels du kayak de mer (commerçant, constructeur, etc...)*
- + 7€ - supplément - Pour recevoir le Bulletin Pagaie Salée par envoi postal (quelle que soit la catégorie de cotisation)

* y compris l'envoi numérisé du bulletin Pagaie Salée

Nom ou raison sociale :

Prénom :Date de naissance:../...../.../ (sauf personnes morales)

Adresse :

.....

Téléphone : Mobile :E.mail :.....

Club ou association dont je suis membre.....

Adresse

- Je désire recevoir imprimé **Pagaie Salée**, par envoi postal et je souscris la prestation correspondante de 7€
- J'autorise la publication de mes coordonnées dans l'annuaire interne des membres de Pagayeurs Marins * Oui
- Non

Date :/...../.....

Signature

Nota Notre fédération est habilitée à établir des **certificats fiscaux de dons**. ; 66% du montant du don (mais pas de la cotisation) est déductible du montant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques dans une limite fixée chaque année par la loi de finance. Exemple : un don de 50 euros ne vous coûtera que 17 euros. Cotisation et don peuvent être regroupés sur le même chèque.

Bulletin à compléter et à adresser, accompagné de votre règlement :

- soit par chèque à l'ordre de « Pagayeurs Marins » à Guy Van Achter, Trésorier
La Moinerie 22240 PLEVENON E-mail guy.vanachter@free.fr
- soit par virement IBAN en précisant le nom du bénéficiaire et l'objet du virement
FR76 1558 9228 6604 9740 7384 044





Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer

Affiliée à l'Union Nationale des Associations de Navigateurs

Fiche de candidatures au CA et/ou groupes de travail

PM/CO/11.06/YB

Sur la liste ci-dessous, merci de cocher la ou les cases des postes auxquels vous postulez et tout à la fin de préciser les domaines où vous êtes particulièrement compétent.

Votre Nom et Prénom.....

Adresse

1) Conseil d'Administration (4 postes à pourvoir)

Fonctions à remplir

- suivi réglementation et sécurité : rédaction notes techniques avec l'aide du groupe de travail correspondant.
- trésorier (B. Gingueneau est devenu trésorier adj.) et suivi fichier adhérents
- rédaction Pagaie Salée
- rédaction newsletter
- suivi pour la mise à jour du site
- Développement : étude, plan d'action
- 2ème secrétaire adjoint pour la tenue des archives, registres,
- Relations internationales

2) Délégués du CA pour les «Parcs naturels marins» et représentation par région, non pourvues (à choisir la plus proche de votre domicile) titulaire et suppléant. Les périmètres de certains parcs ne sont pas encore définis, donc l'espace est très grand :

- Baie Somme Authie
- Normandie
- Cap La Hague à Baie Morlaix
- Penmarch à Noirmoutier, titulaire Ch. Magré, suppléant.... ?
- Cote Vermeille/Port Vendres.
- Corse

(Sont pourvus : Iroise, Pertuis Breton/Gironde, Arcachon, Calanques de Marseille, (voir composition du groupe environnement).

3) Groupes de travail Les noms des membres 2010 sont en italique, marron

- Réglementation et Sécurité : *G. Colléter, A. Bohée, D. Quentin, G. Van Achter, C. Boureau, Ch. Magré, N. Daviau, J.M. Janvier.*
- Environnement et Pêche : *Ch. Magré, JP Lesage, L. Demai, Martin Panier, O. Parsy, G. Colléter, G. Van Achter, JM. Janvier.*
- Techniques informatiques gestion du site, outils techniques : fichiers adhérents : *O. Friconneau, Fred Le Puil, O Parsy, A. Le Rohellec,*
- Salon Nautique de Paris, matériel, montage, permanences : *B. Leroy-Richard, A. Libouban, G. Van Achter, L. Demai, A. Bohée, G. Colléter, D. Quentin, J. Cheret.*

Vos compétences particulières pour aider ne serait-ce qu'un groupe de travail, seront appréciées, par exemple utilisation des outils informatiques

4) Un vérificateur des comptes chargé de vérifier les comptes avant leur présentation à l'AG

Fiche à renvoyer dès réception par mail ou courrier à Yves Béghin qui vous en remercie par avance

Déclarée à la préfecture des Côtes d'Armor le 16 octobre 2001. Transférée à LAVAL N°W532000939
Siège social : 66, rue Georgette GUESDON - 53000 LAVAL

fpkm@pagayeursmarins.org

Page 1 sur 1

www.pagayeursmarins.org

